

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE N°1

-

03 octobre 2023

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2023 - SÉANCE N° 1

La séance du 3 octobre 2023 se tient avec un quorum de 17 membres présents, Madame la Principale ouvre la séance à 18h05.

Monsieur COLLINEAU, membre de droit, est désigné secrétaire de séance.

Elle soumet le procès-verbal de la séance du 06/07/2023 à l'approbation des membres du Conseil d'Administration qui l'adoptent en l'état à l'unanimité.

AFFAIRES PEDAGOGIQUES, VIE SCOLAIRE ET VIE DE L'ETABLISSEMENT

▪ **REPARTITION DES IMP**

Madame La Principale explique que l'établissement dispose cette année de 0,5 IMP supplémentaire par rapport à l'an dernier. Elle détaille la répartition proposée et justifie les choix faits.

VOTE - Le Conseil d'Administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par la Rectrice d'académie.

Approuvé à l'unanimité

▪ **PROTOCOLE DE REMPLACEMENT DE COURTE DUREE ET PACTE**

Madame La Principale fait le bilan sur les absences des enseignants sur les deux années précédentes. Elle rappelle le contexte et explique que ces absences sont classées en 3 catégories : les absences personnelles, les absences liées à la vie de l'établissement et les absences liées à la formation continue des enseignants. Elle rappelle qu'un protocole de remplacement de courte durée existait déjà dans le collège et qu'il était activé chaque semaine. Elle expose les nouvelles modalités du protocole RCD et notamment la mise en place des pactes. Elle souligne également que toutes les réunions pédagogiques ont déjà lieu sur la pause méridienne ou le soir. Elle rappelle aux parents que la dotation en pactes est de 58 parts et que 65 % ont déjà été attribués.

VOTE - Le Conseil d'Administration adopte le protocole de remplacement de courte durée.

Approuvé à l'unanimité.

▪ **RENOUVELLEMENT DE LA SECTION SPORTIVE NATATION**

Madame la Principale explique qu'il faut faire la distinction entre le dépôt de la demande et le renouvellement. Elle rappelle le nombre d'élèves inscrits actuellement et le rayonnement de cette section.

VOTE - Le Conseil d'Administration autorise le dépôt de la demande de renouvellement de la Section Sportive Natation.

Approuvé à l'unanimité.

VOTE - Le Conseil d'Administration le chef d'établissement à signer une convention de partenariat avec la Ligue des Pays de la Loire dans le cadre de la demande de renouvellement de la Section Sportive Scolaire natation pour la période allant du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2028

Approuvé à l'unanimité.

- **CALENDRIER DES VOYAGES ET SORTIES 2023/2024**

Une représentante des personnels donne des précisions sur le voyage en Angleterre.

VOTE - Voyages et sorties scolaires 2023/2024 : le Conseil d'Administration autorise les sorties et voyages tels que figurant sur la pièce jointe en modification de l'acte n° 63 adopté par le Conseil d'administration n° 9 du 06/07/2023 et il autorise le chef d'établissement à signer les contrats et conventions nécessaires à l'organisation de ces sorties et voyages ainsi qu'à réaliser les engagements nécessaires à leur réalisation.

Approuvé à l'unanimité.

- **RAPPORT ANNUEL DE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE**

Madame la Principale détaille les points importants de ce rapport.

VOTE - Le Rapport Annuel sur le Fonctionnement Pédagogique de l'établissement est adopté par le Conseil d'Administration

Approuvé à l'unanimité.

- **ELECTIONS DES REPRESENTANTS AU CA 2023-2024 - PRESENTATION DU VOTE PAR VOIE ELECTRONIQUE**

Madame la Principale informe les membres du Conseil d'Administration que le collège va tester cette année le vote par voie électronique. Un bilan sera fait pour voir si davantage de personnes ont voté.

AFFAIRES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

- **DECISIONS DE L'ORDONNATEUR**

Monsieur le gestionnaire présente 2 décisions de l'ordonnateur pour information.

- **DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES**

Monsieur le gestionnaire présente 3 décisions budgétaires modificatives pour information.

- **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Monsieur le gestionnaire présente la décision budgétaire modificative n°11 qui est un virement entre services.

VOTE - Le Conseil d'Administration adopte la décision budgétaire modificative n° 11

Approuvé à l'unanimité.

- **FORFAIT 3 JOURS**

Madame la Principale explique que cette année, une classe de 3^{ème} n'a pas cours le lundi après-midi. Plusieurs parents ont donc demandé à ce que leur enfant ne déjeune pas au self le lundi midi. Il a été décidé de laisser aux parents la possibilité d'opter pour un forfait 3 jours.

VOTE - Forfait 3 jours de demi-pension : le conseil d'administration autorise la création d'un forfait 3 jours de demi-pension qui sera octroyé seulement par le chef d'établissement, à la demande des parents, aux élèves qui, du fait de leur emploi du temps, n'ont jamais cours un après-midi donné.

Approuvé à l'unanimité.

▪ CONVENTIONS STAGES D'INITIATION

Madame la Principale explique qu'elle est amenée à signer ces conventions pour des élèves en PAFI (Parcours Aménagé de Formation Initiale). Un élève est actuellement dans ce cas. Il est inscrit administrativement au collège mais effectue des stages pour trouver un maître d'apprentissage, assisté dans cette démarche par la coordinatrice LMDS.

VOTE - Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions relatives à l'organisation de stages d'initiation en milieu professionnel

Approuvé à l'unanimité.

▪ CONVENTIONS « 2 HEURES DE PLUS AU COLLEGE »

Monsieur le Principal-Adjoint présente le dispositif qui se poursuit cette année après l'expérimentation en 2022/2023. Il rappelle les enjeux en termes de santé et de bien-être et les modalités d'organisation. Il souligne que l'offre proposée cette année s'est étoffée avec notamment une équipe féminine de football.

VOTE - Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer des conventions-types « 2 heures de plus au collège »

Approuvé à l'unanimité.

▪ CONVENTION « LIRE ET FAIRE LIRE »

L'association « lire et faire lire » intervient depuis plusieurs années au collège. Le succès rencontré auprès des élèves nous invite à renouveler la convention.

VOTE - Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer une convention relative à la réalisation d'une action collective entre le collège et l'association « Lire et faire lire »

Approuvé à l'unanimité.

▪ CONVENTION DE LOGEMENT

Madame la Principale explique les conventions d'occupation précaire doivent être votées chaque année.

VOTE - Le conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer une convention de logement avec Madame LARDY, infirmière de l'établissement, dans le cadre d'une occupation précaire du logement 80A pour l'année scolaire 2023/2024

Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h06.

Le Secrétaire de séance

M. Pascal COLLINEAU

La Présidente

Mme Jocelyne EDWARDS